Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 029-212902076-20260331-2026_037-DE

Plourin lès-Morlaix

COMMUNE DE

PLOURIN-LES-MORLAIX

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE MORLAIX

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 26

DATE DE CONVOCATION :

Le 23/03/2026

Secrétaire de séance :

Maryse Bizouarn

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2026

Délibération N°2026_037

Le trente et un mars deux mille vingt-six à vingt heures, le conseil municipal de Plourin-lès-Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy Pennec, Maire.

Etaient présents : (Formant la majorité des membres en exercice)

Françoise Barbier, Virginie Baz, Marc Beaumont, Virginie Bernard, Morgane Bicrel, Maryse Bizouarn, Jean-François Chauvel, Augustin De Calan, Mickaël Désouches, Nicole Douguet, Kilian Floc'h, Edith Glorennec, Valentin Huet, Laurence Huon, Jérôme Jouêtre, Myriam Kerrien, Loïc Larher, Roxane Léa-Martin, Alain Lemeur, Catherine Manchec, Michel Martin, Julie Mathieux, Guy Pennec, Gérard Pirou, Christelle Quiniou

Était absent : Éric Georges

Était excusé : Nicolas Ulrich

A donné pouvoir : Nicolas Ulrich à Marc Beaumont

OBJET : FINANCES-BUDGET – Budget annexe Lotissement de Poullig Al Laez- Compte financier unique (CFU) 2025

Monsieur le Maire a quitté la salle pendant la présentation du compte financier unique et ne prend pas part au vote.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Considérant que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion,

Considérant que le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat,

Considérant que la commune a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice 2025,

Le compte financier unique 2025 du budget annexe du lotissement Poullig Al Laez est présenté et résumé comme suit aux membres du conseil municipal :

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 029-212902076-20260331-2026_037-DE

COMMUNE DE PLOURIN LES MORLAIX - LOTISSEMENT POULIG AL LAEZ - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 512 356,54	1 817 489,86	3 329 846,40
	Recettes réalisées (1)	B	1 130 078,66	1 461 788,89	2 591 867,55
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 155 928,27	1 645 732,53	2 801 660,80
	Dépenses réalisées (1)	E	845 777,50	1 183 797,52	2 029 575,02
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	284 301,16	277 991,37	562 292,53
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-356 428,27	0,00	-356 428,27
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-72 127,11	277 991,37	205 864,26
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-72 127,11	277 991,37	205 864,26

Monsieur le Maire, se retire et ne prend pas part au vote, la présidence de séance est assurée par M. Gérard Pirou, adjoint à l'urbanisme, à l'aménagement et à l'habitat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le compte financier unique 2025 du budget annexe du lotissement Poullig Al Laez.
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote

Et ont, les membres présents, signé au registre

Pour extrait conforme

Secrétaire de séance
Maryse Bizouarn
Conseillère municipale

MAIRIE DE PLOURIN LES MORLAIX 29600

Le Maire,

Guy Pennec

Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr*) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*